

Feuille de Route de la Commission Agriculture et Alimentation BIO de la FEA

Préambule

De tout temps, l'alimentation a constitué le fondement économique et social de toute civilisation. Aujourd'hui, dans un système mondialisé, nos choix alimentaires soumis au diktat publicitaire de l'industrie agroalimentaire sont responsables des dysfonctionnements du système alimentaire, écologique, et médical. Sans oublier également que selon Balzac l'alimentation est « une immense partie de la politique »

L'Alimentation apparaît ainsi comme le moteur de l'éco-anthropo-système cher à R. Nègre. Des choix que font à son propos les pouvoirs publics et le consommateur dépend tout le système.*

Objet :

La commission a pour objectif de promouvoir un système alimentaire biologique. Elle est chargée de recenser et regrouper toutes les initiatives existantes (réglementations, formations, associations, entreprises) qui œuvrent en France et à l'étranger à la promotion d'une alimentation saine et naturelle pour tous. Elle est chargée de réfléchir à l'élaboration de protocoles visant à la mise en place de recommandations alimentaires équilibrées et saines pour l'ensemble des citoyens. En évaluer au mieux les incidences économiques et sociales afin notamment d'agir en amont sur les principales filières concernées, l'éducation, l'agriculture, et l'élevage.

En coordination avec la Commission Santé nous souhaitons :

1. Réduire l'exposition aux substances chimiques d'origine agricole

L'usage des engrais et pesticides chimiques ainsi que l'élevage intensif se sont généralisés après la Seconde Guerre mondiale. L'objectif était de produire plus mais nous produisons aujourd'hui trop et des subventions sont versées aux agriculteurs qui ne peuvent plus écouler leurs produits à des prix qui leur assureraient un revenu correct. Notre principal besoin aujourd'hui n'est donc pas la quantité mais la qualité. D'ailleurs, il n'est pas certain, en raison de l'épuisement des terres et autres inconvénients, que l'agriculture "chimique" permette à long terme une productivité et une rentabilité supérieures ou même égales à celle de l'agriculture biologique.

2. Nous proposons que toutes les exploitations agricoles françaises se reconvertissent à l'agriculture biologique. Les denrées importées devraient également répondre au cahier des charges de l'agriculture biologique.

Au terme de cette reconversion, cette mesure nous mettrait à l'abri de l'exposition aux substances chimiques d'origine agricole. Beaucoup de ces substances sont persistantes et demeureraient donc pendant des années dans nos organismes, déjà contaminés, mais du moins éviterions-nous d'exposer les enfants et nous n'augmenterions plus les doses déjà présentes dans notre corps.

Cet objectif n'est pas utopique et c'est ce que demande l'association Objectif Bio 2007 présidée par Philippe Desbrosses. Il existe déjà des milliers de fermes biologiques en France, une augmentation de la demande de produits biologiques, un réseau d'AMAP (agriculteurs et consommateurs organisés en réseau de proximité et qui pourraient jouer un rôle important dans cette reconversion). En plus des bénéfices pour notre santé, cette réorganisation agricole serait très créatrice d'emplois. D'autres pays européens sont plus avancés dans cette voie.

3. Nous proposons que les élevages en batterie soient remplacés par des élevages biologiques intégrés aux autres activités agricoles.

D'une part, ces élevages en batterie supposent de très graves risques sanitaires pour les humains :

- les consommateurs absorbent les produits chimiques données aux animaux et les concentrent dans leur propre organisme, en bout de chaîne alimentaire : métaux lourds des vaccins, insecticides vétérinaires, antibiotiques qui favorisent l'émergence de bactéries résistantes et rendent inefficaces les antibiotiques utilisés en médecine humaine ;
- les conditions de confinement et de promiscuité des animaux, ainsi que le mépris de leurs rythmes et besoins physiologiques dépriment leur système immunitaire et favorisent l'émergence de maladies virales dont certaines sont transmissibles aux humains.

D'autre part, intégrés à la vie d'une ferme biologique, les animaux peuvent contribuer au succès de celle-ci en fournissant travail et engrais.

Enfin, la surproduction incite à la surconsommation de produits d'origine animale, dont les excès sont néfastes pour notre santé.

En accord avec la commission Bien-être Animal nous proposons :

4. Nous, notre conscience, notre cohérence

Nous sommes conscients que la violence de l'humain envers l'animal est l'expression détournée de peurs imprimées depuis longtemps dans la culture humaine et qu'il est donc important d'éviter sa stigmatisation. Ainsi, il est préférable de s'abstenir de toute attitude jugeante, moralisante ou culpabilisante qui n'aurait pour résultat que de renforcer les résistances et le clivage existant actuellement entre l'homme et l'animal.

Tout acte a une raison d'être : il ne s'agit plus donc d'aller à l'encontre ou de lutter, mais de proposer des ouvertures, d'incarner des solutions créatives par notre façon d'être au monde.

Notre volonté d'agir pour le bien-être animal s'inscrit dans une compréhension plus globale du lien inévitable entre l'homme et son environnement. Pour cela il est important que chacun s'approprie le projet de société de la FEA dans son entièreté afin de pouvoir se positionner dans cette approche globale du vivant que le projet reflète. De même, avec tout le respect que chacun doit à son propre rythme, il est important de s'engager sur un mode de vie personnel qui exclut l'exploitation de l'animal à tous les niveaux (alimentation, habillage, cosmétique, loisirs, etc.)

Moyens :

1. Pour commencer il est nécessaire que la France à l'instar de la Norvège, affirme, suite à la tenue d'un colloque national que « la santé de chacun dépend pour une grande part de ce qu'il mange »*. Qu'elle mette en évidence les avantages d'une alimentation biologique dans les programmes des :
 - écoles de diététique,
 - les facultés de médecine.
 - les écoles d'agronomie
 - les écoles hôtelières.
 - dans les manuels scolaires,
 - les plaquettes d'information du comité Français d'éducation pour la santé et bien sûr :
 - du Plan National Nutrition Santé.
2. Réhabilitation du métier d'agriculteur :
 - Au paysan, redevenu pleinement responsable de sa terre et de la nature est confiée la tâche de fournir à l'ensemble de la collectivité les productions agricoles dont elle a besoin.*

- Mettre à sa disposition toutes les aides financières et techniques nécessaires à la reconversion des exploitations agricoles intensives en petites et moyennes exploitations biologiques.

En cohérence avec la commission éducation pour qui :

« L'éducation, c'est permettre à chaque individu de devenir un être pensant, autonome, libre, conscient de sa place, de son rôle dans la vie, de son appartenance à un tout où chacun est en constante interaction. »

- Dès que possible nous souhaitons que soient réinitialisés les programmes des écoles d'agronomie où l'enseignement sera clairement orienté vers la protection des productions grâce à l'utilisation généralisée de procédés de prévention biologique, de lutte biologique, et dans des cas limités de lutte intégrée*.
- Dès le plus jeune âge sensibilisation et approches de la nature par le développement des fermes pédagogiques, de jardins potagers dans les écoles, et des stages pratiques dans des fermes dès la 3^{ème}.
- Favoriser le développement des jardins familiaux, des AMAP, et toutes initiatives permettant l'accès pour tous à une alimentation saine pour le bien-être durable de tous les êtres.

Composition de la Commission.

Toute personne dont l'intérêt et les compétences se trouvent en accord avec l'objet de notre commission, le projet de société et les valeurs de Respect, d'Ethique, de Responsabilité et de Réalisme de la France En Action.

Fonctionnement :

- Réunions physiques deux fois par an, une au siège et une en région (lieu à la convenance des membres par décision à 50% d'entre eux).
- Travail d'échange par téléphone, par mail, par courrier autant que nécessaire entre les membres.
- Collaboration avec le comité communication pour dynamiser le site par des écrits sur des sujets d'actualités autour du thème de l'agriculture et de l'alimentation bio.
- Comptes rendus des travaux et diffusions après accord du BP et du CER (sur le site, par courrier, par large information : médias, etc.).

Fonction des membres

- Un coordinateur élu à la majorité par les membres et agréé par le BP, chargé de la convocation et de l'ordre du jour. Il est l'interlocuteur du BP, du CER et du comité de communication.
- Un porte-parole désigné par les membres à chaque réunion chargé du compte-rendu et de sa diffusion après accord du CER et du BP.
- Un médiateur désigné par les membres pour la conduite des réunions.

Contact

Pour contacter la Commission par courriel, l'adresse suivante est mise à votre disposition :

agnes.piller@lafranceenaction.com

* Extrait de « L'Alimentation risque majeur » écologie systémique R.Nègre